

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025 – 19H00

- *Approbation du Procès-verbal de la séance du mardi 1^{er} juillet 2025 – 19H00*
- *Approbation de l'ordre du jour*
- *Désignation du secrétaire de séance : Christine PERROT*
- *Information au conseil municipal des décisions du Maire*
- Néant

1. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2024 du SIRTOM

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Vote : unanimité

2. Approbation de la charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le Parc naturel régional du Luberon est un espace vivant et préservé, classé depuis 1977. Caractérisé par une mosaïque de reliefs, de paysages et de milieux naturels, son territoire recèle une biodiversité particulièrement riche et un patrimoine architectural d'exception.

Par délibération n°19-978 du 13 décembre 2019, la Région a lancé la procédure de révision de la charte du Parc, en vue du renouvellement de son label « Parc naturel régional ».

Actuellement composé de 78 Communes, de sept Etablissements public de coopération intercommunale, des Départements du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence et de la Région, le syndicat mixte de gestion du Parc a mené la révision de la charte. Le nouveau projet 2025-2040 a été étudié sur un périmètre d'étude composé de 100 communes, intégrant ainsi 22 nouvelles communes.

Vote : unanimité

3. Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des Charges Transférées du 7 juillet 2025

Rapporteur : Frédéric MASSIP

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées s'est prononcée sur 2 transferts de charges au titre des compétences « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) » et « Service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) ».

- GEPU : actualisation du coût total de la compétence transférée. Coût définitif 2024 de 13 895,89 €. Coût GEPU à retenir sur les attributions de compensation 2025 : 14 524,10 €
- ADS : coût définitif 2024 : 23 061,08 €. Coût ADS prévisionnel à retenir sur les attributions de compensation 2025 : 34 518,72 €

Vote : unanimité

4. Convention fête des associations 2025

Rapporteur : Michel REY

La fête des associations a eu lieu le 6 septembre 2025 entre les communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes, Les Beaumettes, Maubec, Oppède et Gordes. La commune de Gordes rejoint cette fête après avoir créé deux éditions du Forum communal des associations depuis 2020.

Chaque commune s'engage à participer et reverser à la commune des Beaumettes le montant de 200 €, et une participation à l'ensemble des factures relatives aux dépenses liées à cette journée représentant 1/6ème du montant de la prestation.

Vote : unanimité

5. **Fonds de concours 2025 Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse**
Rapporteur : Frédéric MASSIP
La commune sollicite le fonds de concours 2025 pour 80 556 €.
Vote : unanimité
6. **Télétransmission des actes : avenant à la convention**
Rapporteur : Frédéric MASSIP
Avenant à la convention actuelle actant le changement de prestataire de service dans le cadre de la signature électronique des actes administratifs.
Vote : unanimité
7. **Convention de participation aux dépenses d'investissement du gymnase du Calavon - Commune de Cabrières d'Avignon**
Rapporteur : Frédéric MASSIP
La commune de Cabrières d'Avignon a récupéré cet équipement public, après la dissolution du syndicat. En 2025, elle a réalisé des investissements suivants au gymnase du Calavon pour un montant total de 7 531 €. Compte-tenu des critères de répartition des coûts, la participation de la commune de Maubec s'élève à 917,84 €.
Vote : unanimité
8. **Budget Ville 2025 - Décision modificative n°1**
Rapporteur : Frédéric MASSIP
Constitution d'une provision budgétaire pour créances douteuses d'un montant de 357 €, soit 15% du montant total de ces créances.
Vote : unanimité
9. **Délimitation des zones d'accélération d'énergie renouvelable (zones EnR)**
Rapporteur : Frédéric MASSIP
La commune de Maubec décide :
 - de définir, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées en annexe à la présente délibération et dans les plans joints.
 - de transmettre les propositions de zones présentées en annexe et sous forme cartographique SIG, au référent préfectoral unique, à l'adresse: ddt-zones-acceleration-enr@vaucluse.gouv.fr, (ou via le Parc naturel régional du Luberon qui dispose des moyens SIG) ;
 - d'insérer les zones dans le portail cartographique des EnR : <https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr> (possibilité de déléguer les droits au Parc naturel régional du Luberon)**Vote : 16 voix pour et une abstention (Marie-Line LLAMAS)**
10. **Adhésion au contrat d'assurance groupe mis en place par le CDG 84 pour la couverture des risques statutaires 2026-2029**
Rapporteur : Frédéric MASSIP
Dans le cadre de la mise en place du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics du Vaucluse, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse a lancé une consultation sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation.
Le conseil municipal propose de reconduire la formule retenue dans le cadre du contrat 2022-2025, à savoir :
Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2026)
Garantie des taux : 2 ans
Régime du contrat : capitalisation
Préavis : contrat résiliable annuellement à l'échéance moyennant un préavis de 8 mois pour l'assureur et l'assuré.
Vote : unanimité

11. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Article L.332-23 du Code général de la fonction publique)

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Dans le cadre du besoin d'un poste d'adjoint administratif polyvalent en charge de l'agence postale communale de Maubec-Village, la commune de Maubec souhaite créer un emploi non permanent de d'agent administratif polyvalent en charge de l'agence postale communale et de missions administratives liées à l'activité de la mairie, à temps non complet (26h/semaine) pour exercer les fonctions d'agent administratif polyvalent en charge de l'agence postale communale de Maubec-Village et des missions administratives de la mairie.

Vote : unanimité

Le Maire lève la séance à 19h35

Le Maire,
Frédéric MASSIP

